



LES JARDINS DE NEULES
LABRO DOMINIQUE
NEULES
46160 LARNAGOL

Client : JARNEU

0.00

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Opposabilité : 1 - Les présentes conditions générales de vente sont à la disposition de nos clients, pour leur permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à leurs dispositions. 2 - Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de notre société, prévaloir sur les dispositions qui suivent. 3 - Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, et de surcroît, inopposable à notre société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. 4 - Le fait que nous ne nous prévalons pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation à nous en prévaloir ultérieurement. Livraison : 1 - Nos produits sont livrés par la méthode de nos possibilités. Le délai de livraison est de 48 heures, sauf délai différent convenu lors de la prise de commande. 2 - Soit considérés comme cas de force majeure exonérant notre responsabilité en cas de retard ou de non-exécution de commandes : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, blocus ou autres conflits de travail, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné, le fait du prince. 3 - Les commandes des marchandises, une fois celles-ci préparées, sont à la disposition de nos clients dans nos magasins ou entrepôts. En cas de manquant ou d'avarie, l'acheteur est tenu de faire toutes les réserves adéquates et d'en informer le vendeur dans les délais légaux. 4 - Lorsque nos marchandises sont confiées à un transporteur public, l'acheteur est pareillement tenu de faire toutes réserves adéquates sur la lettre de voiture, ou le récépissé d'expédition en mentionnant de manière explicite la quantité de manquant ou la nature de l'avarie de transport. Ces réserves doivent être confirmées au transporteur par lettre recommandée avec avis de réception dans les 3 jours suivant la livraison des marchandises (conformément à l'article L133-3 du Code du Commerce). Réclamation : 1 - Toute réclamation, pour être valable, devra nous être adressée au maximum dans les 6 heures à compter de la réception de la marchandise. Le traitement, la transformation ou le changement de conditionnement des marchandises livrées, de quelque manière que ce soit, vaut renonciation à tout recours à notre contre pour quelque raison que ce soit. Prix - Facturation : 1 - Par la nature des marchandises que nous commercialisons (produits alimentaires / non périssables) nos prix sont susceptibles d'évoluer quotidiennement. Paiement : 1 - Nos fournitures sont payables à la date d'échéance mentionnée sur la facture, laquelle n'excède jamais 30 jours après la date de livraison pour les produits / marchandises périssables et 60 jours pour les autres. Le défaut de paiement d'une seule facture à l'échéance rend immédiatement exigible toutes nos autres factures. En cas de retard de paiement, nous saisissons le client de la procédure de recouvrement. En conséquence, nous nous réservons le droit de suspendre nos livraisons, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. 4 - Aucun escompte pour paiement anticipé n'est appliqué. Compétence : En cas de litige, toutes les contestations relatives à l'exécution du présent contrat sont de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris. Liste des produits de traitements : traité avec : 1-diphényl 2- orthophénylphénol 3- chlorophthane 4- triabendazole 5- bénomyle 7- imazalil 8- et

Page 1